

### ANNEXE 3

Aubas, 4-13 mai 1792

*INVENTAIRE DES MEUBLES DE LA MAISON DE DOMINIQUE DE FELETZ.*

Archives départementales de la Dordogne, Q 768, original en papier, liasse de quatre feuillets non reliés.

**TRANSCRIPTION :**

< [Au dos du dernier feuillet servant de couverture au document :] N° 15. Copie de l'inventaire des meubles de Feletz. N° 30.>

Le cinquième du mois de may 1792, et l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté, nous, Pierre Bernard Merilhou Charvés et Jean Grangier, commissaires nommés par le directoire du district de Montignac, faisant leur arrêté du 24 avril dernier à nous adressé le même jour tendant à invantorier les meubles et effets des émigrans et en conformité de leur arrêté, nous sommes transportés dans la paroisse d'Aubas et dans la maison de Dominique Felés, en compagnie et assisté de Jérôme Sousaye Laprandie, maire, et François Berbesson, officier municipal de la ditte paroisse d'Aubas, et étant audit lieu, nous avons trouvé la nommée Jeanne Delbos, ditte Rougil, gouvernante de la présente maison, laquelle a ofert de nous faire l'ouverture de toute les chambres, appartenances et greniers de la ditte maison, et après avoir pris d'elle le fermant et la main levée à dieu en tel cas requis a promit de nous déclarer tous les meubles appartenans audit Feles.

1<sup>o</sup> Sommes entrés **dans la cuisine** où nous avons trouvé une table longue d'une seule place, deux bancs, un parie de gros chenés de fonte, une paile à feu, une bare de fer, et une marmite ; quatre casseroles, deux grandes, une petite et l'autre moyenne ; deux torières en cuivre avec leur couvert.

Plus, un bufet fermant à deux portes, une crameière, une broche à rôtir, deux grils, sept pots de fer.

Plus, une mait à pétrir.

Plus, un mauvais armoire dans lequel il ne s'est rien trouvé que quatre assiettes d'étaing et une écuelle potagère aussi d'estaing.

Plus, un mauvais lit du domestique.

Plus, deux seaux avec leur gaudel de fer blanc.

Plus, quatre chandeliers d'étaing dont deux de mauvais.

Plus, un crochet à peser poids de marc.

Ensuite, sommes passés **dans la salle** [fol. 1 v°], où nous avons trouvé trois petits lits où couchent les domestiques garnis de rais verts avec leur coite et matelats.

Plus, un armoire à quatre sorte et deux tiroirs au milieu dans lequel nous avons trouvé seize plats de fayance long ou rond, quatre saladiers, deux soupières de fayance blanche.

Plus, quarente assiette de fayance blanche.

Plus, un grand paire de chenets de fer.

Plus, trois fauteils de paille.

Plus, une giroite de fert.

De là, sommes montés **dans la chambre qui donne sur la cuisine**, dans laquelle avons trouvé deux lits a longué garnis de leur coite, matelats et coussins, les rideaux d'un rais jaune, trois couvertes de catalogue.

Plus, un bufet à deux batans ayant trouvé dedant deux salières de cristal, deux huillières avec deux cuvetes.

Plus, trois tasses à café et quatre petits pots de fayence.

Plus, un grand armoire, ni ayant rien dedans qu'un cabaret de tôle peint.

Plus, un autre.

Ensuite, sommes montés **dans la chambre qui est sur laditte chapelle** où nous avons trouvé six cents pièces de lambris de peuplier.

Plus, trente deux planches de peupliers, une chaize et une poile à frire.

De là, sommes étés **dans la cave** où nous avons trouvé seize comportes.

Plus, onze fus de bariques grand ou petits dont une carclée de quatre cercles de fer toutes vuides.

Plus, deux serclées de fer.

Plus, un bac, n'ayant rien dedant.

Ensuite, avons été **dans le cuvier** où nous avons trouvé une bassine de cuivre.

Plus, trois cuves et un pressoir.

Plus, quatre tonneaux et deux bariques dont une serclée de deux sercles de fer.

Plus, dix-huits planches d'Orme ou de serisier.

Plus, cinquante lambris de huit à neuf pieds de longueur, [fol. 2 r°] huit grandes planches de noyer d'environ dix pieds de long.

Plus, six autres de peuplier et une comporte.

Sommes montés **dans le grenier qui est sur le cuvier** où nous avons trouvé cinquante huit planches de diférante espèces de longueur.

Plus, quarante cinq douves pour faire des tonneaux moyens.

Plus, dans l'allée, treize planches de bateau et douze autres de petites, et deux grandes planches de lautas.

Ensuite, avons été **dans l'étable des bœufs** où nous avons trouvé deux paires de bœufs de valeur à peu près de neuf cents livres.

Plus, une vache de valeur de cent livres ny ayant que du foin que pour leur nourriture.

Plus, quatre cochons de valeur de quarente écus.

Plus, dix-huit dindes.

Plus, vingt-cinq à trente poules ou chapon.

Plus, deux charettes avec touts les outils aratoires.

Ensuite, avons été au **domaine de la Borie**, même paroisse, où nous avons trouvé dans la grange deux cuves.

Plus, huit grands tonneaux.

Plus, cent huit planches de peuplier et six grandes planches d'ormes de la longueur de la grange.

Plus, quatre bœufs de valeur de peu près de huit cents livres.

Plus, une vache et une génisse de valeur de cent cinquante livres.

Plus, vingt-neuf brebis ou moutons et trois agneaux.

Plus, une charrette et tous les outils nécessaires pour le domaine et n'y ayant que le foin nécessaires pour la nourriture des bestiaux.

Ensuite sommes été **au moulin situé à Aubas**, dans lequel il y a un pressoir.

Plus, six fardeaux et huit planches de peuplier.

Plus, pour faire une vis de pressoir, et tous les ustensilles nécessaires pour le [fol. 2 v°] pressoir et moulin.

Plus, un cochon entre les mains du meunier de valeur de quarante cinq livres.

Plus, un bateau au port d'Aubas et un autre petit a Feleis.

Plus, dans le moulin, trois comportes et deux petits barricots.

Plus, deux grandes dames de fer qu'on avait tirée du pressoir n'ayant interpellé ladite Delbos de déclarer fil, il y a par d'autres meubles et effets **dans la maison de Felets**, elle a declaré qu'il n'y en a pas d'autres qu'une douzaine de cuillier d'etaing et un bassine de cuivre, tous lesquels meubles et effets nous avons laissé à la garde et soins de Pierre Foucaud, domestique dans ladite maison, que nous avons provisoirement établis pour gardien d'yceux dont et du tout avons clos le presant inventaire pour servir ainsi qu'il appartiendra et n'a signé pour ne savoir ainsi que ladite Delbos. Mais bien grand armloire à quatre batans et quatre tiroirs ayant ouvert les deux portes d'en haut, il ne s'est rien trouvé dedans.

Plus, ayant ouvert les deux tiroirs d'en haut, où nous avons trouvé des vieux papiers dedans, n'ayant rien trouvé dans l'ambas dudit armoire, ni dans ses tiroirs inférieurs.

Plus, un petit miroir sur la cheminée avec son cadre doré.

Plus, deux petits chenés de fer, une paile de pincetes.

Plus, un bassi noir, deux tables dont une petite et l'autre grande.

Plus, quatre fauteuils et huit chaises, le tout en paille.

Ensuite, sommes passés **dans la chambre appellée de Monsieur**, où nous avons trouvé deux lits garnis de leur coites et coussins, trois matelats dans l'un et deux dans l'autre, et deux couvertures de chiamoises piquées et deux de sigorie de dessus de toile piquée est les tours et rideaux de ras jaunes.

Plus, dans la cheminée, [fol. 3 r°] un paire de chenets.

Plus, trois tables avec deux tapis sur une.

Plus, une commode avec deux boucles dorées fermant à trois tiroirs, n'ayant rien trouvé dedans.

Plus, un grand armoire fermant à deux batans où il s'est trouvé trois linseuils.

Plus, neuf serviettes et trois napes en ouvrage dont deux serviettes fines.

Plus, un autre armoire fermant également à deux batans, ni ayant dedans que deux caraphes de cristal.

Plus, huit chaises et cinq fauteuils en paille.

Plus, aux croisées des rideaux de toiles blanchies.

Plus, une male contenans quelques ardes,

Sommes entrés dans **un cabinet attenant** où nous avons trouvé une table.

Plus, un buffet à deux batans dans lequel il ne s'est rien trouvé dedans.

Plus, un bidet de fayance dans une boite de bois.

Plus, trois chaizes de paille.

Plus, un tamis de fert à passer le blé.

Plus, un pot a l'eau et deux cuvettes.

Plus, un petit miroir et ayant déposé tous les livres que nous avons trouvé dans ladite maison dans un cabinet fermant à deux batans situé dans la chambre de Monsieur sur lequel nous

avons apposé les scellés avec un bande de papier cacheté en deux endroits avec le cachet de la municipalité de Montignac.

Ensuite sommes montés **aux greniers** dans lesquels nous avons trouvé une fontaine de cuivre rouge, plus quatre brasses de bois de brasses, plus un grand coffre dans lequel il n'y avait rien dedans. Plus, un vinaigrier, plus vingt-huit linseuils de toupes ou meyladis, et un bassac, seize napes d'étoipes ou brins, bonnes ou mauvaises, lequel linge nous avons fermé dans un autre grand coffre qui s'est également trouvé dans un des greniers.

Ensuite, avons [fol. 4r°] passé **dans un second grenier** où il s'est trouvé une table sur laquelle il y a un matelat et un coussin de soutial, une quarte à mesurer le blé, plus trois fauteuils en bois, trois chaises en bois et trois en paille, plus un chalit, plus vingt bouteilles de verre. Et six bardes de fer destinés pour des lits. Plus neuf lames de charette et une table.

Et de là, avons été conduit **dans la chapelle** où nous avons trouvé trois lits de domestiques avec leur coetes et coussins, plus un bat à mettre l'huile et ayant sondé l'huile qui est dedans et avons trouvé, cinq pouces trois quarts de profondeur qui a été fermé en clef. Lesdits sieurs Laprandie, Berbessou et susdits commissaire et nous signé Laprandie aprouvant les interlignes Berbessou, officiers M. Merilhou, Grangier, et Festugiére, f.re.

Et advenant le treize du mois de may mille sept cents quatre vingt douze s'est présenté pour commissaire gardien des meubles et effets énoncés en l'inventaire des autres parts, la personne de Pierre Requier Latour, habitant au port d'Aubas, paroisse du même nom. Et nous a présenté Jérôme Laprandie, maire, habitant du lieu du Bigord, lequel conjointement et solidairement sans division, ni dissencion de leurs personnes et biens a quoy il a très expressément renoncé, s'est rendu plaise et caution dudit Latour, lequel déclare prendre à sa garde et surveillance tous les susdits effets et meubles portés comme dit est sous l'obligation de les représenter ou faire représenter toutes les foix qu'ils seront requis et ont lesdits Latour et La Prandie, signés avec nous et notre greffier, signé Latour, La Prandie, Maire, Grangier.

[fol. 4v°] [Signatures :] Merilhou et Festugiére, f. <sup>re</sup> greffier

< [Mentions marginales :] Collationné

[Signature :] Verllac